

AR Prefecture

016-200050094-20221116-DEL2022161104-DE
Reçu le 01/12/2022

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Séance n°5 du 16 novembre 2022

Délibération n°DEL2022161104

Objet : modification du plan de
financement animation-
fonctionnement programme
Leader 2022 du programme 2014-
2022.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 22
Nombre d'excusés : 9
Nombre d'absents : 9

Le seize novembre 2022 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de La Faye le 9 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Carole.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : M. AGUESSEAU Norbert – Mme BERNARD Anne-Marie – Mme BAUDRILLART Agnès – M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. ZULIAN Jean-Louis) – Mme FOURÉ Brigitte (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – Mme MANDIN Frédérique – Mme MARCELIN Céline – M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – M. VIDAL Laurent.

Étaient excusés : M. BEAU Jacques – M. COMBAUD Renaud (pouvoir à Mme Brigitte FOURÉ) – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – Mme LAMAZIERE Véronique – M. RAINETEAU Jean – Mme TEILLET Anne – M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

Étaient absents : M. GUYON Jean-Guy – M. TESSIER Jean-Luc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BASTIER Thierry – Mme BELLANGER Catherine – M. GEOFFROY Fabrice – Mme GUILLONNEAU Séverine – M. JOBIT Jean-François – M. MATHIEU Xavier – Mme MOREAU Carole – M. POINSET Cyril – M. THOMAS Hubert – M. THOMAS Jean-Claude.

Étaient excusés : M. FORT Jean-Paul – M. SEGUINAR Clauddy.

Étaient absents : M. BŒUF Pascal – Mme CREMOUX Christine – M. DUPUIS José – M. JOURDAN Pascal-Olivier – POUX Pierre – M. STYNS Guy – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ANIMATION FONCTIONNEMENT 2022 DU PROGRAMME 2014-2022 :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°DEL2021151202 du Comité Syndical du PETR du Pays du Ruffécois du 15 décembre 2021 ;
- Vu la convention et ses avenants liant la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de Services et de Paiement et le Groupe d'Action Locale du Pays du Ruffécois du 15 novembre 2016 ;

Considérant les obligations du GAL et de la structure porteuse du GAL précisées en article 3 de cette convention.

Considérant la demande du service instructeur du programme LEADER de préciser le montant et le taux d'aide sollicité dans la délibération.

AR Prefecture

016-200050094-20221116-DEL2022161104-DE
Reçu le 01/12/2022

Monsieur le président propose d'actualiser le plan de financement LEADER pour l'animation 2022 de la manière suivante :

Coût total de l'opération	88 263,62 €	100 %
Région Nouvelle-Aquitaine	10 000,00 €	11,33 %
LEADER	70 610,89 €	80 %
Autofinancement	7 652,73	8,67 %

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la modification du plan de financement présentée.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.